

FESTIVAL DES ANNÉES 50

9 ET 10 JUILLET 2022
AINTEREXPO



Retro Folies

DOSSIER D'INSCRIPTION



DEMANDE D'ADMISSION

A retourner avant le 1er juin 2022.

"réserve à Ainterexpo"

ID Entreprise :

M² : Angle :

Situation / Hall / Extérieur :

Stand / Allée :

A : AINTEREXPO, SERVICE EXPOSANT, 25, av. du Maréchal Juin - CS 80085 - 01003 BOURG-EN-BRESSE cedex

Raison sociale :

N° TVA intracommunautaire (obligatoire) :

Sinon rayer la mention inutile :

Association

Micro-entreprise

Adresse :

CP : Ville/Pays :

Tél : Portable : E-Mail :

N° SIRET : Code APE :

Responsable du stand : Fonction :

Tél mobile : E-Mail :

Adresse de facturation (si différente) :

CP : Ville/Pays :

A joindre obligatoirement : R.C. ou RM de moins de 3 mois

INFORMATIONS COMMERCIALES - OBLIGATOIRE POUR GUIDE DE VISITE ET SITE WEB

Après le 01/06/22, l'inscription au guide de visite n'est plus garantie. L'organisateur décline toute responsabilité pour les erreurs ou omissions qui pourraient se produire dans la confection du guide de visite.

ENSEIGNE COMMERCIALE DE VOTRE STAND :

Descriptif de votre offre :

Produits et marques présentés (liste exhaustive) :

Afin de protéger les exposants et les visiteurs, Ainterexpo se réserve le droit de faire retirer tous les produits ou marques non déclarés au dossier.

Contact tél client :

Contact e-mail client :

Site internet : www.

Je joins par courriel : Mon logo / Une photo format .png ou .jpeg en 500x500 pixels minimum par mail à chloe.parisot@ainterexpo.com

Maximisez votre visibilité en renseignant ces informations et en nous transmettant vos visuels

Rubriques activités : (cochez les cases correspondantes à votre activité)

UNIVERS :

- Pin-Up Militaire Beauté Véhicules d'époque Musique Pompiers Artisanat/création Jeux
- Animations Littérature Restauration Vintage Dance Tattoo / Barbier / Coiffeur Autre (à préciser) :

PRODUITS :

- Prêt à porter Pièces mécaniques Costumes Bijoux / Horlogerie BD / DVD / Livres Accessoires
- Jeux et jouets Photos Restauration / Bar / Food Truck Goodies Instruments / Hifi / Disques Autre (à préciser) :



BON DE COMMANDE STAND

PRESTATIONS	MONTANT UNITAIRE HT		QUANTITE	TOTAL HT
Frais de dossier	Jusqu'au 30 avril inclus	A partir du 1er mai		
<small>Comprend : inscription au guide de visite, kit de communication, accès wifi, traitement des déchets, assurance tous risques/dommages, selon dispositions art. 11 RI consultable sur www.ainterepo.com</small>	100€	250€		

STAND INTERIEUR (surface nue au sol)	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
Stand 6m ²	200€		
Stand 9m ²	300€		
Stand 12m ²	400€		
Stand 18m ²	600€		
M ² >18m ²	30€/m ²		

STAND EXTERIEUR	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
De 10m ² à 50m ²	30€/m ²		
M ² supplémentaire > 51m ²	20€/m ²		

Commandes complémentaires (cloison, électricité...) en page 3

A Le

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la charte de l'exposant, des règles de sécurité et d'hygiène, l'exposant s'engage à les respecter sans restrictions ni réserve.

Signature précédée de la mention
"bon pour accord"

TOTAL HT :

TVA 20% :

TOTAL TTC :

Contact exposants :

Chloé PARISOT

06 42 48 47 15 / 04 74 22 74 27

chloe.parisot@ainterepo.com

Marie-Antoinette CHESSA

06 87 00 66 85 / 04 74 22 97 34

marie-antoinette.chessa@ainterepo.com

Un contrat de participation retourné sans acompte ne pourra être enregistré

Mode de règlement accepté :

- Chèque bancaire libellé à l'ordre de la SOGEPEA (**uniquement avant le 30 juin 2022**).
- Règlement par carte bancaire du solde en nos bureaux
- Virement bancaire sur notre compte :
Crédit Agricole Centre-Est - 3. Bd John Kennedy 01000 Bourg-en-Bresse

Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
17806	00440	06073485000	22

IBAN	BIC
FR76 1780 6004 4006 0734 8500 022	AGRIFRPP878

 **AINTEREXPO**

WWW.AINTEREXPO.COM

 @RETRO_FOLIES



BON DE COMMANDE TECHNIQUE

PRESTATIONS	MONTANT UNITAIRE HT	QUANTITE	TOTAL HT
Cloison de stand (fond ou réserve)	25€/ml		
Porte avec clé	70€		
Cartes parking supplémentaires	10€		
Badges supplémentaires	5€		
Electricité 2KW	150€		
Electricité 4KW	210€		
Electricité 8KW	350€		
Barres LED (intérieur)	40€		
Réhausse de stand 1m	9€/ml		
Moquette posée (intérieur)	7€/m ²		
Banque d'accueil (selon disponibilités)	90€		
Chaise confort	3,60€		
Mange debout	50€		
Tabouret haut	38€		
Table rectangulaire 1,80m x 0,80m	10€		
Mobilier bistrot	Nous consulter		
Location nacelle / chariot	44€ le 1/4h		

A Le

Après avoir pris connaissance du règlement intérieur, de la charte de l'exposant, des règles de sécurité et d'hygiène, l'exposant s'engage à les respecter sans restrictions ni réserve.

Signature précédée de la mention
"bon pour accord"

TOTAL HT :

TVA 20% :

TOTAL TTC :

TOTAL TTC
STAND + PRESTATIONS :

ACOMPTE 30 %

Solde restant dû TTC :

CHARTRE DE L'EXPOSANT

Mr / Mme : Entreprise :

S'engage à :

1. Respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires concernant la raison sociale, l'adresse, la publicité et l'affichage des prix, les conditions de crédit, l'hygiène alimentaire.
2. Au cas où la transaction n'est pas conclue immédiatement, à maintenir pendant toute la durée du Festival toutes les propositions faites.
3. Garantir la conformité exacte du produit commandé avec celui livré
4. Respecter les délais de livraison qui doivent être inscrits sur les bons de commande.
5. Assurer un service après-vente clairement défini (en outre, préciser si le SAV est assuré par l'exposant ou par le fabricant ou par un prestataire de services dont l'exposant fournira l'adresse). Cette mention devra être obligatoirement inscrite sur tout bon de commande délivré au client.
6. Pouvoir justifier du bien-fondé de toute insertion de type publicitaire.
7. Améliorer l'accueil et à surveiller le comportement et les procédés de vente de mes vendeurs et collaborateurs présents, tant vis à vis du public que des autres exposants. Me conformer aux dispositions de l'article 12 du Règlement intérieur des Foires et Salons d'Ainterexpo (téléchargeable sur www.ainterexpo.com) portant notamment sur les pratiques commerciales.
8. Être présent en permanence sur le stand dans le respect des dates et horaires d'ouverture du Festival.
9. Les cloisons, les structures métalliques des stands sont rendues en parfait état par l'exposant. En cas de dégradation, il sera facturé à l'exposant le remplacement du matériel. Traitement des déchets : ces derniers seront triés (verre/carton, papiers, bois, fer, moquette, plastique ainsi que les déchets ménagers) et seront déposés par l'exposant dans les containers destinés à cet effet et situés à proximité des halls. Les surfaces d'exposition seront remises en état par l'exposant à l'issue de Retro Folies 2022. En cas de manquement à ces règles, la remise en état sera facturée à l'exposant.
10. Me conformer aux règlements européens n°178/2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, n°852/2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires, n°1234/2007 portant sur l'organisation commune dans le secteur des marchés agricoles, n°1169/2011 relatif à l'information du consommateur sur les denrées alimentaires, code de la consommation.
11. En cas d'organisation d'un jeu durant le Festival, le prévoir sans obligation d'achat et avec l'assurance que les gains seront distribués. Il se déroulera à l'intérieur de mon stand.
12. Informer mes clients (sur mon stand) des nouvelles dispositions des articles L121-97 et L121-98 du Code de la Consommation relatifs au délai de rétractation.
13. Respecter et faire respecter aux intervenants de ma société ou mes sous-traitants, le plan de circulation et règles de sécurités définies sur le Guide de l'exposant (art.10) .
14. Prendre connaissance du règlement intérieur de la manifestation disponible sur www.ainterexpo.com et des conditions de paiement ; en accepter toutes les clauses et prescriptions sachant que le contrat pourrait être résilié de plein droit, sans mise en demeure, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés. En conséquence, Ainterexpo pourrait procéder immédiatement à des sanctions (fermeture de stand) sans que l'exposant ne puisse prétendre à un quelconque dédommagement financier et matériel de la part de l'organisateur.
15. Je certifie que l'entité inscrite n'est pas en cessation de paiement à la date de la présente demande et déclare l'exactitude des renseignements fournis.

Signature et cachet de la société :





ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR

HORAIRES OUVERTURE PUBLIC

Samedi 9 juillet : 10h00 - 1h00
Dimanche 10 juillet : 10h00 - 19h00

L'accès aux exposants se fait 1h avant ouverture et 30 minutes après fermeture.

AMENAGEMENT DES STANDS

Vendredi 8 juillet : 9h - 21h (accès autorisé jusqu'à 20h). Pour des raisons de sécurité et de surveillance, le site d'Ainterexpo (halls compris) sera totalement évacué pour 21h. L'aménagement des stands devra impérativement être terminé et leurs abords devront être laissés propres le vendredi 8 juillet avant 21h afin de permettre le nettoyage complet des allées (voir article 5 du règlement intérieur) avant l'ouverture au public.

DEMONTAGE DES STANDS

Dimanche 10 juillet : 19h-23h (évacuation des halls pour 23h) Lundi 11 juillet : 8h-12h. Dans le souci de l'accueil et de la sécurité des visiteurs, aucun retrait de marchandises ne sera autorisé avant l'heure de fermeture du salon, à savoir le dimanche 10 juillet à 19h. En cas de non déménagement le 11 juillet à 12h, les services techniques d'Ainterexpo procéderont à l'enlèvement des marchandises et objets exposés (voir article 5 du règlement intérieur).

ASSURANCE

Chaque exposant est assuré (horaires de gardiennage nocturne) du vendredi 8 juillet à 21h au lundi 11 juillet à 8h selon les dispositions de l'article 11 du présent Règlement Intérieur (gardiennage de nuit).



TARIFS DES ENTREES GRAND PUBLIC

Pass 1 jour : 6€
Pass 2 jours : 10€
Tarif réduit : 4€
Tarif tribu 1 jour : 20€ (groupe de 4 personnes)
Gratuit aux enfants de moins de 8 ans accompagnés

PAIEMENT DES EMPLACEMENTS

Les frais de participation sont dus dès l'admission de l'exposant par la SO.GE.PE.A. Ils sont payables comme suit :

- 30% du montant TTC à l'inscription
- Le solde restant dû au plus tard le **01/06/22** (voir article 16 du RI)

100% du paiement devra être effectué avant le 1er juin 2022.

Aucun accès (monteurs ou exposants) ne sera autorisé en cas de solde débiteur.

Modes de règlement acceptés :

- Chèque bancaire libellé à l'ordre de SO.GE.PE.A (**uniquement accepté avant le 1er juin 2022**).
- Règlement par carte bancaire du solde en nos bureaux
- Virement bancaire sur notre compte : Crédit Agricole Centre-Est - 3, bd John Kennedy 01000 BOURG-EN-BRESSE

RIB

Banque	Guichet	N° de compte	Clé
17805	0440	05073485000	22

IBAN

FR76	1780	6004	4005	0734	8500	022
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

AGRIFRPP878

→ Guide de l'exposant à télécharger sur le site www.ainterexpo.com

Liste des hôtels Règlement intérieur Guide de sécurité